

Toronto, le 2 août 1996

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 96-04

**Coopération dans le domaine de la conservation des monarches**

LE CONSEIL :

PRENANT ACTE que la migration du monarque (*danaus plexippus*) est un phénomène écologique régional qui mérite l'attention des trois Parties;

NOTANT qu'il faut plusieurs générations de monarches pour qu'ils reviennent à leurs habitats nordiques, et que les sites où ils séjournent en hiver sont tous concentrés le long des montagnes, dans le centre du Mexique en ce qui concerne les populations de monarches de l'Est, et en Californie en ce qui concerne celles de l'Ouest,

RECONNAISSANT que les sites de séjour hivernal et les sites de migration, ainsi qu'une variété de plantes connue sous le nom de asclépiade commune (*asclepia spp.*) dont dépend le monarque durant sa migration et sa croissance sont nécessaires à sa survie;

CONSTATANT le besoin d'information supplémentaire au sujet de la dynamique des populations de monarches ainsi que sur l'état de santé des écosystèmes au sein des sites importants de migration;

TENANT COMPTE de l'Accord de coopération dans le domaine de l'environnement entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis du Mexique, lequel reconnaît le caractère unique du monarque et de son cycle de migration, et en vertu duquel le Canada et le Mexique ont créé un réseau de réserves internationales pour le monarque à travers la désignation d'une réserve au Mexique ainsi que de cinq sanctuaires et de trois réserves au Canada;

PRENANT ACTE de l'intérêt du Comité trilatéral sur la conservation et la gestion de la faune et des écosystèmes à travailler de concert avec la Commission de coopération environnementale, le cas échéant, dans le cadre de certaines de ses activités;

PAR LES PRÉSENTES, CONVIENT DE :

INTENSIFIER les efforts concertés déployés à l'échelon nord-américain pour conserver le monarque, et ce, grâce à l'élaboration d'un programme de conservation qui visera à assurer la viabilité des populations de monarques en Amérique du Nord.

SOUTENIR l'étude du monarque en vue de mieux connaître ses populations et les écosystèmes dont elles dépendent au cours de leur cycle migratoire, au moyen d'échanges d'informations scientifiques sur des questions comme l'élaboration de méthodes de surveillance comparables, l'identification de sites de surveillance clés, et la cartographie et la description de sites qui jouent un rôle important au cours du cycle migratoire des monarques;

RECOMMANDER que les Parties envisagent, en élaborant un programme nord-américain de conservation des monarques, des activités qui pourraient comprendre : la création d'autres régions protégées; l'éducation du public; la gestion des sites en vue d'améliorer l'habitat des monarques; l'écotourisme lié aux monarques; l'élaboration de projets pilotes donnant lieu à la participation des communautés locales aux stades de la conception et de la mise en oeuvre, et la formation de partenariats et de réseaux avec les institutions qui apportent un soutien.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL :

(S) Carol M. Browner

---

Carol M. Browner  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

(S) Julia Carabias

---

Julia Carabias  
Gouvernement des États-Unis du Mexique

(S) Sergio Marchi

---

Sergio Marchi  
Gouvernement du Canada